DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 MARS 2010

Délibération n° 2010.03. 22.B

Station d'épuration "Les Murailles" à Fléac - Marché de travaux de "Génie civil" : avenant n°1

LE QUATRE MARS DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Ruelle sur Touvre - 16600 RUELLE SUR TOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 février 2010**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE

	DELIBERATION N° 2010.03. 22.B
ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" A FLEAC - MARCHE DE TRAVAUX DE "GENIE CIVIL" : AVENANT N°1

Par marché du 26 janvier 2010, le génie civil pour la construction de la station d'épuration de haute qualité environnementale à l'ouest d'ANGOULEME a été confié au groupement GTM (mandataire) 121 rue de La Rochelle 17137 L'HOUMEAU et SOGEA ATLANTIQUE (co-traitant) 230 rue des Mesniers 16710 SAINT-YRIEIX, pour un montant de 4 795 800 € HT.

Dans le cadre de la mission d'insertion par l'activité économique gérée par le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du GrandAngoulême, le marché initial prévoyait que l'entreprise retenue devrait mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières sur toute la durée du chantier.

Le nombre d'heures a alors été calculé à partir de l'estimation du marché, soit 7 120 000 € HT valeur janvier 2009, et s'élevait à 9 200.

Le titulaire ayant présenté une offre à 4 795 800 € HT, il convient de passer un avenant afin de recalculer le nombre d'heures d'insertion pour ne pas pénaliser l'entreprise retenue.

Ainsi, le nombre d'heures s'élève à 6 155 heures.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de génie civil pour la construction de la station d'épuration de haute qualité environnementale à l'ouest d'ANGOULEME, confié au groupement GTM (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE, ayant pour objet de ramener le nombre d'heures d'insertion à 6 155.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 mars 2010**	**Affiché le :** **12 mars 2010**